

# Lobby European des femmes

## Kit de lobbying

5♀/5♂



EUROPEAN WOMEN'S  
LOBBY  
EUROPÉEN DES FEMMES

# Table des matières

---

## Introduction

### I. Kit d'action

- |  |    |
|--|----|
| 1. L'Europe, c'est VOUS !  | 7  |
| 2. Agissez pour promouvoir la parité en Europe   | 8  |
| 3. Modèles de lettres de lobbying  | 10 |
| 4. Campagne du LEF : « Pas de démocratie européenne moderne sans égalité femmes-hommes » | 15 |

### II. Arguments et informations sur la parité et les femmes dans la prise de décision

- |  |    |
|--|----|
| 1. Qu'est-ce que la démocratie paritaire ?                                   | 18 |
| 2. Réponses à certains arguments répandus hostiles à la démocratie paritaire | 21 |
| 3. Les femmes dans la prise de décision en Europe en chiffres                | 23 |
| 4. Dispositions et mesures existantes  | 26 |
| 5. Mesures proposées pour améliorer la situation                             | 28 |



## **50/50 Campaign:**

Pas de démocratie moderne sans  
égalité femmes-hommes

---

### Kit d'action du Lobby européen des femmes dans la perspective des élections européennes en Mai 2014

Entre le 22 et le 25 mai 2014 les élections du Parlement européen ainsi que le renouvellement de la Commission européenne et la nomination pour les postes européens au plus haut niveau, comme les représentants du Conseil européen et du Service européen pour l'action extérieure, auront lieu.

Les femmes sont encore sérieusement sous-représentées dans la prise de décision dans tous les pays européens et au sein des institutions européennes. Seul-e-s 35% des député-e-s européen-ne-s, 24% des député-e-s nationales et 3 des 14 Vice-président-e-s du Parlement européen sont des femmes.

Il faut agir pour une réelle démocratie par la mise en œuvre de la parité, la représentation égale des femmes et des hommes, dans la prise de décision.

L'Europe, c'est vous ! Des décisions importantes sont prises au niveau européen qui ont un impact sur votre vie quotidienne. Les femmes doivent être également représentées lorsque de telles décisions sont prises.

Ce Kit de Lobbying vous propose des outils et des arguments pour augmenter le nombre des femmes dans la prise de décision et garantir la bonne représentation de l'opinion des femmes dans les politiques et les débats européens.

---

### **Agissez maintenant:**

Rejoignez la campagne du Lobby  
européen des femmes: [womenlobby.org](http://womenlobby.org)  
and [paritydemocracy.eu](http://paritydemocracy.eu)

# Introduction

Le Lobby européen des femmes (LEF) est la plus grande coalition d'associations de femmes dans l'Union européenne, visant à promouvoir les droits des femmes et l'égalité des femmes et des hommes.

Le LEF représente plus de 2000 organisations de tous les Etats membres et futurs adhérents à l'UE, et des associations européennes. En 2008-2009, la campagne 50/50 a rassemblé plus de 300 personnes connues, femmes et hommes, dans toute l'Europe et de tout bord politique : 14 commissaires de la Commission européenne, chefs d'Etat, ministres, député-e-s, chefs des syndicats, auteur-e-s, un lauréat du prix Nobel de la paix, etc. Au delà de ce soutien, la campagne 50/50 a contribué à atteindre l'objectif d'une répartition 50/50 : la représentation des femmes a augmenté de 30% à 35% après les élections européennes de 2009 !

En 2014, les électeur-riche-s européen-ne-s éliront le nouveau Parlement européen (PE) et la nouvelle Commission européenne, le-la nouveau-ille Haut-e Représentant-e pour les Affaires étrangères et la Sécurité, ainsi que le-la président-e du Conseil seront désigné-e-s. Nous avons là une occasion réelle d'atteindre la parité, la représentation égale des femmes et des hommes, au sein des institutions européennes.

Pour l'heure, 33% des membres de la Commission européenne sont des femmes, alors que leur président (Jose Manuel Barroso) est un homme. Tandis que la Haute Représentante pour les Affaires étrangères et la Sécurité (Lady Catherine Ashton) est une femme, le Président du Conseil est aussi un homme (Herman Van Rompuy).

**Il n'existe actuellement pas de disposition contraignante pour la participation égale des femmes et des hommes au sein des organes décisionnels de l'Union européenne.** Depuis des années, le LEF fait pression pour l'introduction de telles mesures pour toutes les institutions européennes, y compris concernant l'élection du Parlement européen. Le **LEF est une fois de plus déterminé à agir de concert avec ses organisations membres partout en Europe pour améliorer la situation dans la perspective des élections européennes 2014 et des nominations à venir.**

Le but de la campagne 50/50 est d'assurer que la justice sociale, les droits



# Rejoignez notre action MAINTENANT

[www.womenlobby.org](http://www.womenlobby.org)

[www.paritydemocracy.eu](http://www.paritydemocracy.eu)



humains et l'égalité sont au cœur de l'élaboration politique européenne et que les femmes participent sur un pied d'égalité à la prise des décisions qui affectent leur vie et au façonnement de l'avenir de l'Europe. La campagne 50/50 peut déjà compter sur un soutien très fort, non seulement par des individus, mais notamment par un « Core group », composé des politiciennes de chaque group politique du Parlement européen.

Un nouvel aspect de la campagne, qui est un aspect très concret, est l'**European Political Mentoring Network** – qui promeut et soutient, avec l'aide des députées, des femmes issues des minorités ethniques ou migrantes qui souhaitent se présenter aux élections européennes en 2014. Cette initiative est la première en son genre au niveau européen et un aspect nouveau et innovant de la campagne 50/50. Etant donné que les femmes issues de minorité ethnique représentent seulement 2% des député-e-s européen-ne-s, le LEF a pris le parti de remédier à ce manque d'égalité et diversité dans la

prise de décision européenne. Afin de déconstruire des stéréotypes et de concevoir de nouveaux modèles, le réseau de mentorat conseille et oriente les bénéficiaires du programme (« pouliches ») tout en partageant leurs expériences lors de réunions et de séminaires de renforcement du potentiel.

Le présent **Kit de Lobbying** est divisé en deux parties. Dans la première, vous trouverez un Kit d'action, qui indique les actions que vous pouvez mener pour renforcer la nôtre. Le second volet donne des informations de fond et clarifie certains mythes relatifs à la parité et aux quotas. Ce Kit vise à permettre aux ONG des femmes ainsi qu'aux autres acteur-ric-e-s intéressé-e-s de faire pression sur les partis et les responsables politiques en faveur de la parité, dans la perspective des élections parlementaires européennes et de la nomination de la Commission européenne 2014.

partie 1:

# Kit d'action



# 1. L'Europe c'est VOUS !

Les décisions prises au niveau de l'Union européenne (UE) ont une influence directe sur la vie quotidienne de toutes les femmes et les hommes habitant les Etats membres de l'UE.

Bien qu'on la considère souvent comme une institution qui s'occupe surtout de finances et de commerce, l'UE est également un acteur très important dans d'autres domaines fondamentaux pour les Européen-ne-s et pour les peuples du monde entier, tels que le changement climatique, la lutte contre la pauvreté au niveau global ou contre la discrimination ( basée sur le sexe, la race, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, l'age et le handicap) et la réalisation de « l'Europe sociale ».

**L'UE a le pouvoir d'améliorer la vie de millions de personnes, mais ceci nécessite l'apport actif des Européen-ne-s par le biais de la participation aux élections européennes et d'une participation active et d'un intérêt dans les politiques européennes. L'Union européenne n'est pas une entité abstraite, elle est composée des personnes qui prennent des décisions et dont la nomination ou l'élection peut être influencée par les citoyen-ne-s européen-ne-s.**

L'UE est compétente pour adopter des lois contraignantes pour les Etats membres dans un grand nombre de domaines. Les textes de loi sont proposés par la Commission européenne, puis modifiés et adoptés généralement par décision

commune du Parlement européen et des ministres nationaux compétents dans le domaine concerné. Les lois sont ensuite mises en œuvre au niveau national, c'est pourquoi il est si important de se tenir informé-e des politiques européennes et d'y participer autant que possible.

**En ce qui concerne l'égalité femmes-hommes**, les engagements pris dans ce domaine datent de la création de l'UE en 1957. En réalité, la plupart des textes législatifs nationaux sur l'égalité femmes-hommes dans l'emploi viennent du niveau européen. Plus récemment, l'UE a aussi par exemple fixé des objectifs en matière de taux d'activité professionnelle des femmes et de services de garde d'enfants qui doivent être remplis en 2010. **La réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes est une mission officielle de l'UE.** Nous savons bien que cet objectif est loin d'être atteint dans la plupart des Etats membres, mais il est important que les femmes utilisent l'UE et les engagements qui ont été pris pour assurer que des actions concrètes soient entreprises pour lutter contre les violences envers les femmes et contre la traite, pour réaliser l'égalité salariale et pour que l'UE joue un plus grand rôle pour la défense des droits humains des femmes dans le monde.

L'Europe c'est vous parce que votre participation aux élections européennes et votre action auprès des responsables politiques pour plus de justice, de démocratie et pour la représentation égale des

femmes et des hommes peut contribuer à la mise en œuvre au niveau européen des politiques qui amélioreront la vie de millions de femmes et d'hommes en Europe et dans le monde.



## 2. Agissez pour promouvoir la parité en Europe

Election du Parlement Européen: 22 au 25 mai 2014. **Faites la différence avec votre vote.**

La représentation des femmes au sein du Parlement européen n'a cessé d'augmenter depuis les premières élections en 1979 : aujourd'hui on compte 35% des femmes députées au Parlement européen<sup>1</sup>. Même si cela signifie une augmentation de 5% depuis les élections en 2009, à laquelle la campagne 50/50 de 2008-2009 a largement contribué, ce n'est pas assez ! Il faut maintenant assurer que les programmes des partis politiques prennent en compte les besoins et la situation spéciale des femmes et intègrent des sujets comme la justice sociale, les droits humains et l'égalité des genres comme priorités.

Le nombre de femmes élues reflète le nombre et la place<sup>2</sup> des femmes sur les listes électorales. Les décisions quant à

la composition des listes de candidates aux élections européennes sont prises au niveau national, au sein de chaque parti politique. Les partis politiques dans les États membres peuvent donc jouer un rôle prépondérant dans la réalisation de l'égalité femmes-hommes au PE. Dans 18 des 28 États membres au moins, un parti politique dispose d'une obligation volontaire par rapport à la proportion des candidates. Huit États membres (la Belgique, la Grèce, l'Espagne, l'Irlande, la France, la Pologne, le Portugal et la Slovénie) disposent actuellement d'un système paritaire ou d'une législation imposant entre 30 et 50% de femmes candidates, et applicable aux listes électorales parlementaires.

### Action à mener:

#### Contactez les partis politiques nationaux!

Il est nécessaire de faire pression dès maintenant sur les partis politiques nationaux pour que ceux-ci admettent

1 Avec des fortes différences entre les États membres, voir p.14

2 C'est notamment le cas dans les systèmes de représentation proportionnelle avec des listes fermées, où les électeur-ice-s votent pour un parti, qui à son tour décide de l'ordre des candidat-e-s.



leur responsabilité dans la définition du paysage politique et garantissent une représentation et une place égale aux femmes et aux hommes sur les listes électorales et pour qu'ils fassent de l'égalité femmes-hommes une priorité dans leurs programmes. Svp, adaptez/ traduisez/ envoyez notre lettre modèle (A) à vos partis politiques nationaux.

### Nomination de la Commission européenne : été 2014

En ce moment, neuf des 27 commissaires européen-ne-s sont des femmes (33%). Les membres de la Commission européenne (CE) sont proposé-e-s par les gouvernements des Etats membres puis nommé-e-s par le-la président-e de la Commission. Les gouvernements sont donc investis d'une responsabilité individuelle et collective d'assurer la représentation égale des femmes et hommes parmi les membres de la Commission européenne. Le LEF propose depuis 2008 un système dans lequel chaque Etat membre désigne une femme et un homme à la fonction de Commissaire. Le/la Président-e désigné-e sera alors en position de choisir les membres de la Commission parmi les personnes proposées, avec pour objectif la représentation égale des femmes et des hommes.

### Action à mener :

**Demandez aux gouvernements nationaux de proposer une femme comme commissaire de suivre le système de parité proposé par LEF** selon lequel chaque État membre proposerait une femme et un homme comme candidat-e-s commissaires en 2014. Le-la président-e désigné-e choisirait ensuite les membres avec pour objectif d'instaurer un équilibre femmes-hommes. Svp, adaptez/traduez/ envoyez notre lettre modèle (B) à vos gouvernements nationaux.

### Postes européens au plus haut niveau :

Le-la Haut-e Représentant-e européen-ne pour les Affaires étrangères et la Politique de sécurité ainsi que le-la Président-e du Conseil européen, seront désigné-e-s pour la deuxième fois lors du Sommet européen du 26 au 27 juin 2014.

### Action à mener :

Faire pression pour que les femmes soient représentées à part égale au plus haut niveau de la prise de décision politique européenne lorsque ces nominations seront effectuées. Svp, adaptez/ traduisez/ envoyez notre lettre modèle (C) à vos gouvernements nationaux.

### Participez à l'action du Lobby européen des femmes:

Quoi ?	Quand ?	Qui?	Comment?
Elections européennes 2014	Présent jusqu'à la date des élections	Partis politiques au niveau national, électeu-ric-e-s	Contactez les partis politiques nationaux et leur demandez d'assurer la présence de 50% de femmes sur leurs listes (alternance 1 femme- 1 homme) à des places susceptibles de gagner; leur demandez de faire de l'égalité femmes-hommes une priorité dans leurs programmes. Vous pouvez utiliser le modèle de lettre de lobbying A ci-jointe. → Distribuer l'information et encourager les femmes à voter pour des partis qui soutiennent l'égalité femmes-hommes.

Quoi ?	Quand ?	Qui?	Comment?
Renouvellement de la Commission européenne (CE): nomination du-de la président-e (26- 27 juin 2014), nomination des candidat-e-s commissaires (été 2014)	Présent- été 2014	Chefs de gouvernement / membres du Parlement européen	Contactez les gouvernements nationaux et leur demandez de nommer une femme commissaire et d'assurer la représentation égale des femmes et des hommes dans la CE. Vous pouvez utiliser le modèle de lettre de lobbying B ci-jointe. → Demander aux membres du PE de prendre en compte l'équilibre femmes-hommes lorsque le PE approuvera la nouvelle CE.
Nominations du-de la Haut-e Représentant-e européen-ne pour les Affaires étrangères et la Politique de sécurité et du-de la Président-e du Conseil européen (26-27 juin 2014)	Printemps- été 2014	Chefs de gouvernements des Etats membres de l'UE	Faire pression sur les gouvernements pour qu'ils nomment des femmes à ces postes. Vous pouvez utiliser le modèle de lettre de lobbying C ci-jointe.
Mobiliser des soutiens importants pour la campagne 50/50	Présent- aux élections	Responsables politiques, chefs de gouvernement, personnes connues et publiques	Contactez des personnes connues pour trouver du soutien pour la campagne. → Vous pouvez utiliser le modèle de lettre de lobbying D jointe.

### 3. Modèles de lettres de lobbying

**A. Modèle de lettre de lobbying à envoyer aux partis politiques nationaux dans la perspective des élections européennes de 2014** p11

**B. Modèle de lettre de lobbying à l'attention des gouvernements de l'UE dans la perspective de la désignation des commissaires européen-ne-s en 2014** p12

**C. Modèle de lettre de lobbying à l'attention des gouvernements de l'UE en vue de la désignation du-de la Haut-e Représentant-e européen-ne pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité ainsi que du-de la président-e du Conseil des Ministres** p13

**D. Modèle de lettre de lobbying à l'attention des personnes connues (VIP)** p14

(Date)

À l'attention de : (nom du chef de parti politique), Président-e du (nom du parti politique)

Madame, Monsieur,

**Cc : Listes électorales pour les élections européennes 2014 et représentation des femmes**

Je me joins à la campagne du Lobby européen des femmes (LEF)\* pour vous demander d'assurer que les listes électorales pour les élections européennes de 2014 et en conséquence, les personnes élues reflètent le fait que les femmes représentent plus de la moitié de la population européenne.

En tant que président-e de votre parti politique, vous avez la possibilité mais aussi la responsabilité de contribuer à la légitimité de la démocratie européenne.

(nom de l'organisation/personne) demandent/demande (nom du parti politique) de:

- Donner la priorité à l'égalité femmes-hommes dans votre programme politique.
- Introduire immédiatement des mesures pour garantir une présence égale des femmes sur les listes pour les élections européennes de 2014, sur la base d'un système d'alternance (1 femme/1 homme)

**Pourquoi ?**

Afin d'améliorer la participation politique des femmes, il est nécessaire de supprimer les barrières structurelles qui empêchent les femmes d'y participer.

**La représentation égale des femmes et des hommes dans la prise de décision politique est une étape indispensable pour la réalisation d'une vraie démocratie.** L'actuelle sous-représentation des femmes au sein de la plupart des assemblées élues en Europe, y compris au Parlement européen, constitue un déficit démocratique grave qui met en péril la légitimité des institutions et des partis politiques européens. Il est donc important que les décisions du PE tiennent compte des besoins, des intérêts et des perspectives de tous, femmes et hommes, qui sont affectés par les politiques européennes.

**Les partis politiques jouent un rôle essentiel dans la sélection des candidat-e-s pour les élections.** Le nombre de femmes élues au PE reflètera le nombre et le rang des femmes figurant sur les listes électorales. Les choix opérés par les partis politiques ont donc un impact considérable sur les résultats des élections en termes de plus de représentativité, de justice et d'égalité.

Une présence accrue des femmes est également nécessaire pour que l'Union européenne améliore sa politique et remplisse ses engagements en matière d'égalité femmes-hommes. Le LEF s'engage donc à mobiliser l'électorat pour qu'il vote pour des femmes et pour des partis qui mettent l'égalité femmes-hommes au top des priorités de l'Union européenne.

Je suis certaine que vous ferez tout ce qui est en votre pouvoir pour garantir une représentation égale des femmes et des hommes au prochain Parlement européen.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

(Signature)

---

\* Le Lobby européen des femmes est la plus grande coalition d'organisations de femmes dans l'UE, présent dans 28 États membres et futurs adhérents [womenlobby.org](http://womenlobby.org) et [paritydemocracy.eu](http://paritydemocracy.eu)

(Date)

À l'attention des chefs d'État et de gouvernement des États membres de l'UE

Madame, Monsieur,

**Cc : Représentation égale des femmes et des hommes au sein de la nouvelle Commission européenne 2014-2019**

Je m'adresse à vous pour vous demander votre soutien à la campagne du Lobby européen des femmes (LEF)\* qui vise à garantir une représentation égale des femmes et des hommes au sein de la Commission européenne qui sera désignée en 2014.

En dépit des nombreuses promesses envers la réalisation de l'égalité femmes-hommes dans la prise de décision politique à tous les niveaux, et en dépit des progrès accomplis, les femmes restent sous-représentées dans la prise de décision politique au sein des institutions européennes. Pour que l'Union européenne soit acceptée par tous les citoyens, femmes et hommes, le processus qui consiste à garantir une représentation égale des deux sexes au sein de la Commission européenne doit être pris sérieusement en considération, et ce dans les plus brefs délais.

Nous savons que le nombre final de femmes au sein de la nouvelle Commission sera le fruit de nombreuses négociations et décisions à différents niveaux. Nous croyons donc que **chaque gouvernement sur le plan individuel et les États membres de l'UE collectivement sont investis de la responsabilité d'assurer la représentation égale des femmes et des hommes au sein de la Commission européenne.**

Nous croyons en outre que l'actuelle représentation inégale des femmes au sein des institutions de l'UE indique clairement la nécessité de mécanismes institutionnels qui garantiront la parité femmes-hommes au sein de tous les organes décisionnels européens. À ce propos, le Lobby européen des femmes a suggéré un système de désignation selon lequel chaque État membre proposerait une femme et un homme comme candidat-e-s commissaires en 2014. Le-la président-e désigné-e choisirait ensuite les membres avec pour objectif d'instaurer un équilibre femmes-hommes. Nous espérons que vous soutiendrez cette idée lorsque les questions européennes seront abordées au plus haut niveau.

Enfin, nous ajouterons que la désignation d'une femme à la présidence de la Commission européenne serait la bienvenue et constituerait un symbole politique fort.

Je suis certaine que vous ferez tout ce qui est en votre pouvoir pour garantir une représentation égale des femmes et des hommes au sein de la prochaine Commission européenne.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

(Signature)

---

\* Le Lobby européen des femmes est la plus grande coalition d'organisations de femmes dans l'UE, présent dans 28 États membres et futurs adhérents [womenlobby.org](http://womenlobby.org) et [paritydemocracy.eu](http://paritydemocracy.eu)

Date

À l'attention de : Chefs d'État et de gouvernement des États membres de l'UE

Madame, Monsieur,

**Cc : Représentation des femmes parmi les plus hauts responsables politiques européens**

Je m'adresse à vous pour vous demander de soutenir la campagne du Lobby européen des femmes (LEF)\* dont le but est de garantir une représentation égale des femmes et des hommes dans la prise de décision au plus haut niveau européen.

En mai 2014, le Conseil européen désignera le-la Haut-e Représentant-e européen-ne pour les Affaires étrangères et la Politique de sécurité ainsi que le-la président-e du Conseil européen. Il s'agit là d'une occasion unique pour l'Union européenne de devenir plus démocratique en **assurant la représentation égale des femmes et des hommes au plus haut niveau de la prise de décision européenne lorsque les désignations auront lieu.**

Je sais que le processus de désignation fera l'objet de discussions et de négociations entre les représentant-e-s des gouvernements. Cependant, j'insiste sur le fait qu'il en va de la responsabilité commune des gouvernements européens de veiller à ce que les décisions finales reflètent le fait que les femmes représentent la moitié de la population européenne, et que les politiques européennes au plus haut niveau doivent se faire l'écho des intérêts et des aspirations de tou-te-s les Européenne-s.

Afin de gagner en légitimité, les institutions et les responsables politiques européen-ne-s doivent être à l'image de la diversité de la population. Nous espérons donc que dans vos désignations, vous ferez en sorte que le nouveau visage de l'Union européenne reflète les valeurs européennes de justice et d'égalité.

Je suis certaine que vous ferez tout ce qui est en votre pouvoir pour garantir que la représentation des femmes et des hommes dans le cadre de ce processus important de désignation.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

(Signature)

---

\* Le Lobby européen des femmes est la plus grande coalition d'organisations de femmes dans l'UE, présent dans 28 États membres et futurs adhérents [womenlobby.org](http://womenlobby.org) et [paritydemocracy.eu](http://paritydemocracy.eu)

Madame, Monsieur,

Je vous écris au nom du Lobby européen des femmes (LEF) pour demander **votre soutien pour améliorer la présence des femmes dans la prise de décision dans l'Union européenne**. La Campagne 50/50 « Pas de démocratie moderne sans égalité femmes-hommes » a pour but la participation égale des femmes au plus haut niveau de la politique européenne. Dans la perspective des élections européennes de 2014, le LEF poursuit sa campagne 50/50 et a déjà rallié le soutien de plus de 100 personnes de haut niveau, dont des député-e-s européen-ne-s et nationaux-le-s de tous les partis et groupes politiques qui visent à faire de la démocratie et de l'égalité des genres des priorités dans l'agenda européen.

La démocratie paritaire est un enjeu non seulement pour les femmes, mais aussi pour les hommes, l'enjeu étant un engagement envers une société meilleure pour tout le monde. En outre, elle franchit un pas vers une démocratie plus légitime, soutenue par tou-te-s les citoyen-ne-s. La surreprésentation actuelle des femmes dans la plupart des parlements en travers l'Europe, y compris le Parlement européen, représente un grave déficit démocratique. La moyenne au Parlement européen est de 35% et aux parlements nationaux de 24%, des chiffres qui accusent une très lente progression. Vu l'impact des décisions au niveau européen pour les différents Etats membres, il est de plus en plus vital que les besoins, intérêts et perspectives des femmes soient pris en considération.

Pour ce faire, nous vous demandons de vous prononcer en faveur de l'égalité des genres et de soutenir notre campagne en signant la Déclaration commune sur notre site web [paritydemocracy.eu/take-action](http://paritydemocracy.eu/take-action), dont vous vous ferez l'ambassadeur-riche. Nous pouvons déjà compter sur le soutien d'Ivo Josipović, Président de la République croate, et de Shirin Ebadi, la lauréate iranienne du prix Nobel de la paix.

« Sans la participation égale des femmes dans le processus de la prise de décision, il ne s'agit jamais d'une vraie démocratie », a affirmé le président croate. Si vous êtes d'accord avec cette déclaration, devenez le visage de l'égalité en Europe, dites vous en pensez et soulignez l'importance de cette revendication en manifestant votre soutien.

Merci d'avance !

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

(Signature)

## 4. Campagne du LEF: Pas de démocratie européenne moderne sans égalité femmes- hommes

En 2012 et 2013, le LEF a organisé une série d'événements dans la lignée de sa fameuse campagne de 2009 « Pas de démocratie européenne moderne sans parité ». Le but principal de cette campagne était de promouvoir une citoyenneté active et la démocratie paritaire en Europe. Plus spécifiquement, il s'agit d'encourager l'inclusion des enjeux de justice sociale, des droits humains et d'égalité dans la politique européenne, la participation active des femmes comme électrices et candidates aux élections européennes de 2014, ainsi que d'assurer la représentation égale des femmes et des hommes au futur Parlement européen.

La campagne 50/50 du LEF sera dirigée dans les Etats membres de l'UE par les coordinations nationales-les membres du LEF sur place. Les sites web, [womenlobby.org](http://womenlobby.org) et [paritydemocracy.eu](http://paritydemocracy.eu) seront utilisés pour la diffusion des informations et des matériaux afin de rallier le soutien de personnalités publiques de tout bord et de tous pays. Le site web, [paritydemocracy.eu](http://paritydemocracy.eu), sera le véhicule de l'engagement des décideur-e-s européen-ne-s et nationaux-les envers la

parité démocratique et de l'implication de tou-te-s les citoyen-ne-s dans la perspective des élections de 2014.

La campagne 50/50 du LEF « Pas de démocratie européenne moderne sans parité » a été démarré avec une **Déclaration commune** et un événement le 25 octobre 2012 à Strasbourg. A cette occasion, 50 député-e-s du Parlement européen issu-e-s de 5 groupes politiques de toute l'Europe ont signé cette déclaration, demandant aux Etats membres, aux partis politiques et aux institutions européennes d'agir pour une représentation égale dans la prise de décision européenne. Aujourd'hui, 100 député-e-s européen-ne-s, et encore plus de personnes individuelles, l'ont signée. Dont celles-ci on trouve 100 parlementaires du monde entier, une lauréate du Prix Nobel de la paix et Denis Mukwege, le lauréat connu du Prix des droits de l'homme des Nations unies. En mars 2013, la campagne a reçu en outre le soutien du Vice-président de la Commission européenne, Olli Rehn.

La campagne 50/50 a déjà reçu le soutien vital

**d'une alliance interpartite de membres du Parlement européen :**

- Groupe du Parti Populaire Européen (Démocrates-Chrétiens) (EPP)  
– Sirpa Pietikäinen, Finlande
- Groupe de l'Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates au Parlement européen (S&D) – Zita Gurmai, Hongrie
- Groupe Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe (ALDE)  
– Anneli Jäätteenmäki, Finlande
- Groupe des Verts/Alliance libre européenne (Greens/EFA) – Ulrike Lunacek, Autriche
- Groupe confédéral de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique (GUE/NGL)  
– Kartika Liotard, Pays Bas

**Campagne 50/50 du Lobby européen des femmes: Pas de démocratie européenne moderne sans égalité femmes-hommes**

# Il est temps d'agir!

Vous pouvez signer la déclaration sur notre site web, [paritydemocracy.eu](http://paritydemocracy.eu).

**Nous appelons l'ensemble des responsables politiques, individus et organisations souhaitant promouvoir la démocratie et la justice à soutenir cette campagne à tous les niveaux, au delà des frontières nationales et des partis politiques.**

**Nous demandons que des mesures immédiates et durables soient prises pour assurer l'égalité entre les femmes et les hommes à l'échelle européenne et nationale, afin d'améliorer le fonctionnement et la qualité de nos systèmes politiques.**

Nous invitons donc instamment:

- **tous les partis politiques européens et nationaux** à se mobiliser sur-le-champ pour la réalisation de l'égalité femmes-hommes dans leurs procédures de désignation, dans la perspective des élections de mai 2014 au Parlement européen- y compris sur leurs listes et dans leurs programmes électoraux ;
- **les hommes et les femmes d'Europe** à saisir l'opportunité qui leur est aujourd'hui donnée de s'exprimer et de voter en 2014 en vue de faire progresser la démocratie, l'égalité des sexes et la justice;
- **les États membres de l'UE** à respecter leurs engagements en faveur de la démocratie et de l'égalité des sexes, en veillant à une représentation égale des hommes et des femmes aux postes clés qui devront être pourvus au niveau de l'UE en 2014;
- **les organisations de la société civile et les syndicats en Europe** à relayer activement cet appel au sein de leurs réseaux, en incluant une référence à l'égalité des sexes dans leurs manifestes pour les élections et lors de leurs contacts avec les responsables politiques.



partie 2:

# **Arguments et informations**

**sur la parité et les femmes  
dans la prise de décision**



# 1. Qu'est-ce que la démocratie paritaire ?

**La démocratie paritaire est un concept qui vise à :**

- Reconnaître la dignité et la valeur égale des personnes des deux sexes ;
- Rendre notre système politique plus démocratique et plus juste ;
- Renouveler l'organisation sociale pour que les femmes et les hommes partagent de manière égale les droits, les responsabilités et le pouvoir.

La parité implique une représentation égale des femmes et des hommes aux postes décisionnels. Les deux sexes devraient être représentés chaque fois que l'on prend des décisions ayant un impact sur leur vie. **Même si officiellement, les femmes jouissent des mêmes droits politiques que les hommes, et si certaines femmes occupent des postes politiques en vue, les femmes en tant que groupe sont trop souvent exclues de la prise de décision politique.** Ce sont principalement les hommes qui fixent les priorités politiques et décident de l'allocation des deniers publics. La culture politique reste dominée par les hommes.

La présence des femmes en politique est un indicateur standard de la démocratie d'une société<sup>3</sup>. Si plus de la moitié de la population est constamment sous-représentée, la légitimité et le fonctionnement du système démocratique sont remis en question. C'est pourquoi la parité représente un pas vers la démocratie moderne. L'introduction de la parité doit être envisagée dans le contexte des initiatives européennes destinées à promouvoir une démocratie participative

et basée sur l'inclusion, et à accroître la légitimité démocratique des institutions européennes. L'introduction de la démocratie paritaire au niveau de l'UE serait en outre un corollaire des réformes institutionnelles, qui accompagneront l'entrée en vigueur du nouveau traité de Lisbonne.

**La démocratie paritaire est plus qu'une question de chiffres, il s'agit d'améliorer la qualité des politiques.** Une représentation de 30 % de femmes est considérée comme la masse critique nécessaire pour que les représentantes soient à même de modifier la culture politique, d'introduire de nouveaux thèmes à l'ordre du jour, et d'agir efficacement en faveur des droits des femmes<sup>4</sup>.

## Pourquoi la parité est-elle différente des quotas ?

Le LEF définit la représentation égale des femmes et des hommes dans la prise de décision politique comme une représentation 50/50 de chaque sexe au sein de tout organe décisionnel<sup>5</sup>. Bien que la parité implique la fixation d'un minimum en matière de représentation des femmes, elle est conceptuellement différente des quotas. Les quotas peuvent être perçus comme un moyen temporaire pour protéger les droits d'une minorité et garantir sa participation dans la prise de décision. Les quotas sont des outils temporaires pour fixer un parti pris mais la parité va plus loin parce qu'elle ne connaît pas de limite temporelle, et que :

3 IDEA et la Charte 88 : Handbook on Democracy Assessment, Stockholm; IDEA 2002

4 Un seuil de 30 % a été proposé par la Commission de la condition de la femme de l'ONU (15 mars-4 avril 1995).

5 Résolution du Parlement européen du 13 mars 2012 conseille une représentation de 50% de chaque genre dans la prise de décision politique.

- 1) La parité concerne **la représentation égale et le partage des pouvoirs entre les femmes et les hommes, les quotas sont l'un des moyens d'y parvenir**. La parité transforme des concepts tels que la citoyenneté, l'égalité, l'universalité, rendant les systèmes politiques plus démocratiques.
- 2) À la différence des quotas, le concept de **démocratie paritaire ne traite pas les femmes comme une minorité** au sein du cadre dominant. Les femmes représentent plus de la moitié des citoyen-ne-s, elles ne forment donc pas davantage une minorité que les hommes.
- 3) **La parité implique la suppression des obstacles structurels et culturels à l'entrée des femmes à la prise de décision**, comme l'adaptation des conditions de travail des représentant-e-s élu-e-s aux exigences de la vie moderne, l'élimination des stéréotypes de genre, et la révision des systèmes électoraux qui sont moins favorables aux femmes.

### Arguments en faveur de la démocratie paritaire

Quatre arguments principaux peuvent être avancés en faveur de la démocratie paritaire : i) des arguments basés sur l'égalité et la justice ; ii) des arguments basés sur la démocratie ; iii) des arguments basés sur les avantages concrets d'une participation accrue des femmes ; enfin iv) des arguments s'appuyant sur l'idée des intérêts des femmes. Des arguments différents fonctionnent selon le contexte politique et culturel, en fonction de la manière dont l'égalité femmes-hommes a été inscrite dans les discussions politiques d'un pays donné.

#### 1) La représentation égale des femmes et des hommes est une question de justice et d'égalité entre les femmes et les hommes

- Le droit à la participation politique est un droit fondamental pour les femmes et les hommes ; il doit être mis en pratique concrètement.
- Les États membres de l'UE se sont engagés envers l'égalité entre les femmes et les hommes à de nombreuses reprises au niveau international, européen et national.

#### 2) La représentation égale des femmes et des hommes est un aspect de la démocratie moderne

- La sous-représentation des femmes en politique représente un déficit démocratique sérieux et une menace pour la légitimité de notre système démocratique. Les parlements ne seront pas représentatifs des avis et des perspectives de la population tant que les femmes, plus de la moitié de la population, ne seront pas représentées de manière égale.
- Développer des politiques qui affectent la vie des personnes en leur absence et sans tenir compte de leur opinion, de leurs perspectives et de leur réalité ne correspond pas à l'idée moderne de la démocratie.

#### 3) L'équilibre femmes-hommes améliore la prise de décision politique

- L'inclusion des deux sexes dans la prise de décision politique permet de prendre des décisions plus adéquates et d'allouer les ressources publiques d'une façon qui correspondent mieux aux besoins d'une population diversifiée, ce qui accroît également la satisfaction de l'opinion publique par rapport aux décisions politiques adoptées.
- La participation égale des femmes peut déboucher sur l'introduction de questions nouvelles ou négligées dans l'ordre du jour politique. Ainsi, parce que les femmes ont été les premières affectées par la problématique de la conciliation entre vie professionnelle et vie privée,

et n'étaient pas assez représentées dans la prise de décision, la conciliation a été longtemps considérée comme une question d'ordre privé alors qu'il s'agit d'un problème que la société doit résoudre.

- L'inclusion des femmes dans tous les domaines de la politique peut engendrer une nouvelle culture politique, qui peut à son tour déboucher sur une meilleure gouvernance et une résolution plus efficace des conflits.

#### 4) Une meilleure représentation des intérêts et des perspectives des femmes

- En tant que groupe, les femmes ont des intérêts et des besoins communs, en matière de droits reproductifs et sexuels ou de violence envers les femmes, et qui ne concernent pas les hommes dans la même mesure.
- Les intérêts des femmes et des hommes peuvent être contradictoires en raison de la division du travail et d'un partage inégal du pouvoir.

Des recherches sur l'exemple de la Suède ont montré qu'il y a une connexion entre le sexe des député-e-s et la poursuite des intérêts des femmes : l'agenda des parlements nationaux change donc en fonction de la représentation des femmes. Celles-ci ont tendance à privilégier des enjeux comme l'égalité et la prise en charge des proches<sup>6</sup>. La présence des femmes fait donc une différence<sup>7</sup>. Notons que ces résultats sont valables non seulement pour la Suède, mais encore pour d'autres pays<sup>8</sup>.

### Les avantages de la démocratie paritaire

#### Avantages pour l'Union européenne

- Remédier au déficit démocratique : la sous-représentation des femmes porte

préjudice aux initiatives de l'UE pour se rapprocher des femmes et des hommes vivant dans les sociétés européennes, et de les impliquer dans les processus décisionnels. Ce déficit démocratique constitue par ailleurs un obstacle à des décisions politiques plus adaptées et à une meilleure allocation des ressources de l'UE.

- Rallier le soutien des Européennes à l'intégration européenne: d'après des études, les femmes sont plus eurosceptiques que les hommes. Ceci demande une plus grande participation des femmes au niveau de l'UE et nécessite que l'UE traite davantage les sujets qui sont perçus comme importants pour elles et pour l'amélioration de l'ensemble de la société.

#### Avantages pour les partis politiques

- Un renouvellement au sein des partis, un élargissement des perspectives et l'apport de compétences nouvelles, afin de les rendre plus représentatifs des citoyens dont ils sont censés être les porte-parole.
- Un renouvellement de la légitimité des partis, et plus spécifiquement un plus grand soutien des femmes à leurs politiques et à leurs actions, étant donné que les femmes sont plus susceptibles d'accorder leur soutien à des partis politiques qui tiennent compte de leurs préoccupations et qui garantissent leur participation et leur représentation.

#### Avantages pour les femmes européennes

- Garantir la visibilité des femmes dans le champ politique et donc contribuer à l'éradication des stéréotypes et à la réalisation des droits humains des femmes.
- Inscrire les intérêts des femmes à l'ordre du jour de l'Union européenne.

6 Marcia Grimes, Lena Wängnerud 2000: National Case Study Report Sweden: SEA Gothenburg and PM10 - Gothenburg, Gothenburg.

7 Skeije 1993 on Norway, Squires and Wickham-Jones 2001 on Scotland, Stephenson 2001 Scotland.

8 Drude Dahlerup 2006: Women, Quotas and Politics, London, Routledge.

## 2. Réponses aux arguments communs opposés à la parité

### La parité viole les principes démocratiques – Non !

Certain-e-s rejettent la parité sous prétexte de défendre la démocratie. Les mesures qui visent à introduire la parité sont considérées comme violant les grands principes démocratiques d'égalité et d'universalité, selon lesquels chaque femme et chaque homme ont une valeur égale et des droits égaux, en droit comme en politique. En fait, cette idée de l'universalité démocratique s'appuie sur un individualisme abstrait, les électeu-rice-s et les représentant-e-s étant perçus comme privés de tout attribut social tels que le genre, la classe sociale ou la race. Or, cette vision universaliste de la citoyenneté est un concept historique né avec la révolution française et qui lui-même se fondait sur l'exclusion des femmes. La citoyenneté universelle est donc un concept partial qui, sous prétexte de neutralité, a servi les objectifs des groupes sociaux dominants.

Ce mépris des différences, qui est encore considéré comme le fondement même de la démocratie, et inscrit de différentes manières dans nos systèmes politiques, signifie que la voix des femmes est étouffée dans un monde politique dominé par les hommes, et que les femmes se voient nier le plein exercice de leurs droits politiques. Une vraie égalité présuppose la reconnaissance et l'acceptation de la différence. Les femmes et les hommes sont confrontés à des réalités différentes et donc à des problèmes, à des besoins et à des intérêts différents. Ignorer ces différences revient

à encourager les relations de pouvoir inégales actuelles et donc à perpétuer les inégalités.

Pour être universelle, la démocratie doit s'appliquer de la même manière à tous, femmes et hommes et à tous les groupes victimes de discrimination ou d'exclusion. La critique de la démocratie paritaire au nom de l'universalisme et de l'égalité révèle que ces idées sont encore des concepts partiaux. La démocratie paritaire ne renonce pas à l'universalité de la démocratie : au contraire, en exposant ses limites, la parité élargit le cadre de l'universel et la portée du principe démocratique d'égalité. En tant que telle, la parité contribue à une plus grande justice et au progrès démocratique.

### La parité s'oppose au principe de liberté – Non !

Au nom de la liberté, certain-e-s critiquent la méthode paritaire sous prétexte qu'elle ferait intervenir inutilement l'État dans un domaine où la libre concurrence sur la base de « que le meilleur (sic) gagne » ou l'autodiscipline sont préférables. La parité est aussi accusée de restreindre le libre choix de l'électeu-rice.

Le progrès « naturel » dans le domaine de l'égalité femmes-hommes ne suffira pas pour influencer les relations de pouvoir historiques entre les femmes et les hommes et mettre fin à la discrimination à l'encontre des femmes dans le monde politique. Les femmes qui ont des ambitions politiques

se heurtent à quantité d'obstacles culturels et structurels. En cas d'injustice, c'est l'État qui est le mieux placé pour mettre en œuvre des mesures en faveur d'une plus grande équité. Plutôt que d'attendre des siècles une hypothétique égalité dans le domaine politique, les citoyen-ne-s doivent prendre leur destin en main, ainsi que des mesures complémentaires et décisives vers une véritable égalité entre les femmes et les hommes.

Pour ce qui concerne la « liberté » de l'électorat, elle est déjà circonscrite par d'autres facteurs comme des systèmes électoraux qui autorisent les électeur-e-s à choisir le parti mais bien souvent pas les représentant-e-s, et une représentation des régions qui ne reflète pas toujours le nombre d'habitants. Dans un système où les partis politiques choisissent et classent les candidat-e-s, souvent sur la base de procédures non transparentes et non démocratiques, on ne peut pas dire que c'est l'électeur-e-ric-e qui a la liberté de choisir. C'est pourquoi une représentation juste des femmes ainsi que des autres groupes sur les listes électorales accroît – et ne diminue pas – la liberté des électeur-e-s de choisir les candidat-e-s qui les représentent.

Dans une société démocratique, la liberté doit être défendue, mais aussi contrebalancée par la promotion de la justice et de l'égalité. Si la liberté et l'égalité sont souvent contradictoires, elles constituent aussi l'essence même de la démocratie. Ce n'est qu'en acceptant la confrontation des deux grandes valeurs démocratiques que nous pouvons garantir que notre système politique reste démocratique.

### **La parité tient compte du mérite – Oui !**

L'argument selon lequel les responsables

politiques devraient être élu-e-s sur la base de leurs qualifications et non du genre, ou qu'il est honteux pour les femmes d'être élues en tant que femmes, démontre combien les qualifications des femmes sont méprisées dans un monde politique dominé par les hommes. L'implication des femmes dans la politique informelle, à l'échelon local et au sein de la société civile, en plus de leur haut niveau d'éducation, fait d'elles les candidates idéales pour les postes politiques à responsabilité. Soulignons en outre que les femmes rencontrent nombre d'obstacles structurels et culturels, notamment dans l'accès aux ressources financières, la division traditionnelle travail rémunéré/non rémunéré entre les femmes et les hommes, ainsi que les préjugés des partis politiques et des électeur-e-s, ce qui rend leur participation en politique beaucoup plus difficile, même à mérite égal.

Le mérite, s'il est un critère essentiel dans le choix d'un-e représentant-e élu-e, ne peut être invoqué pour éviter le problème de la représentation et de la légitimité. La participation politique égale des femmes et des hommes est une question de représentation et, en tant que telle, comparable aux règles régissant par exemple la représentation de chaque pays au Parlement européen. De même, les fonctionnaires à la Commission européenne ou dans d'autres institutions internationales sont choisi-e-s d'abord sur la base de la nationalité, puis sur la base de leurs qualifications. Les quotas de nationalité n'ont jamais été perçus par les électeur-e-s comme un problème ou une source de honte pour les élu-e-s ou les fonctionnaires, mais au contraire comme quelque chose qui garantit la légitimité des institutions européennes. Selon ce principe, des femmes politiques élues dans le cadre de la parité sont choisies pour leurs compétences parce qu'elles ont

beaucoup à apporter au monde politique, et parce qu'elles représentent la moitié de la population.

### La parité promeut une image simpliste des femmes – Non !

Certain-e-s s'opposent à la parité car elles considèrent qu'il s'agit d'une idée qui adopte une vision naturaliste des femmes et de leurs intérêts, et ignore la

diversité des femmes. Soutenir la parité ne signifie pas dire que les femmes forment un groupe unifié avec des intérêts communs qui devraient être défendus. Au contraire, ce n'est qu'en augmentant le nombre de représentantes que la diversité des femmes se trouvera réellement représentée. La parité est donc la seule voie pour représenter et faire entendre cette diversité de perspectives et d'intérêts.

## 3. Les femmes dans la prise de décision en Europe en chiffres

### Parlement européen : femmes élues par les États membres<sup>9</sup>

Etats membres	Sièges	Femmes	Hommes	Femmes %	Hommes %
1. Finlande	13	8	5	<b>62%</b>	<b>38%</b>
2. Croatie	12	6	6	<b>50%</b>	<b>50%</b>
2. Slovénie	8	4	4	<b>50%</b>	<b>50%</b>
2. Malt	6	3	3	<b>50%</b>	<b>50%</b>
2. Estonie	6	3	3	<b>50%</b>	<b>50%</b>
3. France	74	34	40	<b>46%</b>	<b>54%</b>
3. Pays Bas	26	12	14	<b>46%</b>	<b>54%</b>
3. Danemark	13	6	7	<b>46%</b>	<b>54%</b>
4. Suède	20	9	11	<b>45%</b>	<b>55%</b>
5. Irlande	12	5	7	<b>42%</b>	<b>58%</b>
6. Portugal	22	9	13	<b>41%</b>	<b>59%</b>
6. Espagne	54	22	32	<b>41%</b>	<b>59%</b>
7. Allemagne	99	38	61	<b>38%</b>	<b>62%</b>
7. Slovaquie	13	5	8	<b>38%</b>	<b>62%</b>
8. Hongrie	22	8	14	<b>36%</b>	<b>64%</b>
8. Roumanie	33	12	21	<b>36%</b>	<b>64%</b>
9. Lituanie	12	4	8	<b>33%</b>	<b>67%</b>
9. Bulgarie	18	6	12	<b>33%</b>	<b>67%</b>

<sup>9</sup> Situation en date de juin 2013, Commission européenne, 2013: Women and Men in leadership positions in the European Union, A review of the situation and recent progress, Bruxelles.

Etats membres	Sièges	Femmes	Hommes	Femmes %	Hommes %
9. Lettonie	9	3	6	<b>33%</b>	<b>67%</b>
9. Chypre	6	2	4	<b>33%</b>	<b>67%</b>
10. Grande Bretagne	73	23	50	<b>32%</b>	<b>68%</b>
10. Belgique	22	7	15	<b>32%</b>	<b>68%</b>
10. Grèce	22	7	15	<b>32%</b>	<b>68%</b>
10. Autriche	19	6	13	<b>32%</b>	<b>68%</b>
21. Italie	73	17	56	<b>23%</b>	<b>77%</b>
12. Pologne	51	11	40	<b>22%</b>	<b>78%</b>
13. Rép. Tchèque	22	4	18	<b>18%</b>	<b>82%</b>
14. Luxembourg	6	1	5	<b>17%</b>	<b>83%</b>
<b>Au total</b>	<b>766</b>	<b>281</b>	<b>485</b>	<b>36%</b>	<b>64%</b>

### Les femmes au Parlement européen par groupe politique<sup>10</sup>

Groupe politique	Sièges	Sièges %	Femmes	Hommes	Femmes %	Hommes %	Femmes comme Présidente
Groupe du Parti Populaire Européen (Démocrates-Chrétiens) (EPP-ED)	274	22,57%	92	182	<b>33,57%</b>	<b>66,43%</b>	
Groupe de l'Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates au Parlement européen (S&D)	195	15,98%	86	109	<b>44,10%</b>	<b>55,9%</b>	
Groupe Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe (ALDE)	85	7%	36	49	<b>42,35%</b>	<b>57,65%</b>	
Groupe des Conservateurs et Réformistes européens	56	4,61%	13	43	<b>23,21%</b>	<b>76,79%</b>	
Groupe des Verts/ Alliance libre européenne	58	4,7%	28	30	<b>48,27%</b>	<b>51,73%</b>	oui
Groupe confédéral de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique (GUE/NGL)	35	2,88%	11	24	<b>31,42%</b>	<b>68,58%</b>	
Groupe Europe libertés démocratie	32	2,64%	2	30	<b>33,57%</b>	<b>66,43%</b>	
Non Inscrit	31	2,55%	7	24	<b>43,81%</b>	<b>56,19%</b>	
<b>Au total</b>	<b>766</b>	<b>100 %</b>	<b>275</b>	<b>491</b>	<b>35,73%</b>	<b>64,27%</b>	

10 Situation en date d'octobre 2013, [www.europarl.europa.eu](http://www.europarl.europa.eu)



## Les femmes au sein des chambres uniques/basses des parlements nationaux dans les États membres de l'UE et les pays candidats<sup>11</sup>

Pays	Siege	Femmes	Hommes	Femmes %	Hommes %
1. Suède	349	197	152	<b>44%</b>	<b>56%</b>
2. Finlande	200	86	114	<b>43%</b>	<b>57%</b>
3. Danemark	182	72	110	<b>40%</b>	<b>60%</b>
4. Espagne	350	140	210	<b>40%</b>	<b>60%</b>
5. Pays Bas	150	58	92	<b>39%</b>	<b>61%</b>
6. Belgique	149	58	91	<b>39%</b>	<b>61%</b>
7. Macédoine	123	42	81	<b>34%</b>	<b>66%</b>
8. Slovénie	90	31	59	<b>34%</b>	<b>66%</b>
9. Allemagne	620	206	414	<b>33%</b>	<b>67%</b>
10. Serbie	250	83	167	<b>33%</b>	<b>67%</b>
11. Italie	630	198	432	<b>31%</b>	<b>69%</b>
12. Portugal	230	69	161	<b>30%</b>	<b>70%</b>
13. Autriche	183	53	130	<b>29%</b>	<b>71%</b>
14. France	574	150	424	<b>26%</b>	<b>74%</b>
15. Croatie	150	39	111	<b>26%</b>	<b>74%</b>
16. Pologne	460	110	350	<b>24%</b>	<b>76%</b>
17. Lituanie	141	34	107	<b>24%</b>	<b>76%</b>
18. Grande Bretagne	650	147	503	<b>23%</b>	<b>77%</b>
19. Bulgarie	240	55	185	<b>23%</b>	<b>77%</b>
20. Lettonie	100	23	77	<b>23%</b>	<b>77%</b>
21. Rép. Tchèque	200	43	157	<b>22%</b>	<b>78%</b>
22. Luxembourg	60	13	47	<b>22%</b>	<b>78%</b>
23. Grèce	300	63	237	<b>21%</b>	<b>79%</b>
24. Estonie	101	21	80	<b>21%</b>	<b>79%</b>
25. Slovaquie	150	28	122	<b>19%</b>	<b>81%</b>
26. Irlande	166	26	140	<b>16%</b>	<b>84%</b>
27. Turquie	548	79	469	<b>14%</b>	<b>86%</b>
28. Malt	70	10	60	<b>14%</b>	<b>86%</b>
29. Roumanie	412	55	357	<b>13%</b>	<b>87%</b>
30. Chypre	56	7	49	<b>13%</b>	<b>87%</b>
31. Hongrie	386	36	350	<b>9%</b>	<b>91%</b>
<b>Au total</b>				<b>27%</b>	<b>73%</b>

<sup>11</sup> Pays en phase de préadhésion à l'UE en italiques, situation en date de juin 2013, Commission Européenne 2013: Women and Men in leadership positions in the European Union, A review of the situation and recent progress, Brussels.

# 4. Dispositions et mesures existant pour la promotion de l'égalité femmes-hommes dans la prise de décision

## Dispositions à l'échelle internationale et européenne

La participation égale des femmes à la prise de décision est considérée comme base de la démocratie et de la justice sociale et a été fermement défendue au **niveau international**. C'est en effet l'un des douze objectifs stratégiques de la Plate-forme d'Action de Pékin (1995) et les articles 7 et 8 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW/CEDEF) y font référence.

**Le Conseil de l'Europe** a également conduit des travaux très intéressants sur les femmes dans la prise de décision et la démocratie paritaire. Une recommandation sur la participation équilibrée des femmes et des hommes dans la prise de décision politique et économique a été adoptée en 2003<sup>12</sup>. La recommandation relative aux normes et aux mécanismes en matière d'égalité femmes-hommes, adoptée en novembre 2007<sup>13</sup>, peut contribuer à une évaluation de l'engagement des gouvernements à réaliser la participation égale des femmes et des hommes. Il n'y s'agit pas de textes contraignants. Dans la recommandation 1899(2010), « Augmenter la représentation des femmes en politique par les systèmes électoraux », l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe encourage ses Etats membres à augmenter le nombre de femmes par la voie

des quotas. Cette recommandation n'est pas juridiquement contraignante, mais témoigne d'une volonté politique et représente donc un signal pour l'égalité très fort.

**Au niveau de l'Union européenne, il n'existe pas de disposition contraignante pour la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la prise de décision politique.**

Mais cela pourrait bientôt changer dans la prise de décision économique. La Commission européenne a proposé une directive afin d'améliorer la représentation des femmes dans les conseils d'administration des entreprises européennes. L'objectif est d'atteindre les 40% en 2020. Pour l'instant, les femmes ne représentent en moyenne que 16,6%, soit une femme sur six personnes, des conseils d'administrations des entreprises cotées en bourse, et les progrès restent lents. A l'heure actuelle, c'est au Parlement européen et au Conseil d'adopter cette mesure. Si c'est le cas, même si la directive n'est pas juridiquement contraignante pour toutes les entreprises, il s'agirait d'un premier pas dans la bonne direction, preuve de l'engagement de l'UE et des Etats membres envers l'égalité, la justice et la démocratie.

Les institutions de l'UE ont cependant adopté des textes non contraignants relatifs à l'égalité femmes-hommes dans la prise de décision, comme par exemple récemment :

12 REC (2003) 3

13 CM/Rec (2007) 17

- La résolution du Parlement européen sur les femmes dans la prise de décision du 2 mars 2000, qui approuve l'utilisation des quotas pour augmenter le nombre des femmes dans la prise de décision.
- Le Traité de Lisbonne ne donne pas seulement un caractère juridiquement contraignant à la Charte des Droits Fondamentaux (qui contient un propre chapitre sur l'égalité), mais souligne aussi l'objectif d'égalité entre femmes et hommes dans tous les domaines dans les articles 2 et 3.
- La Charte des femmes, adoptée en 2010 par la Commission européenne, souligne le besoin d'une représentation égale dans la prise de décision pour des politiques plus efficaces, afin de mettre sur pied une société basée sur le savoir, consciente des enjeux d'égalité, et de créer une démocratie plus forte et plus prospère.
- La Stratégie européenne pour l'égalité femmes-hommes (2000-2015), invite l'UE et les États membres à promouvoir le renforcement du pouvoir des femmes dans la prise de décision politique et économique.

### Les engagements nationaux envers la promotion d'un équilibre femmes-hommes dans la prise de décision

L'analyse des constitutions des États membres de l'Union européenne révèle qu'à une large majorité, les pays qui disposent d'une constitution écrite y ont inscrit soit une disposition concernant la non-discrimination qui inclut la discrimination sur la base du sexe, ou des dispositions spécifiques en matière d'égalité femmes-hommes. Le Traité de Lisbonne souligne l'égalité entre femmes et hommes comme une valeur fondamentale de l'UE et le principe du gender mainstreaming comme un principe horizontale qui s'applique à tous les domaines. En plus de cela, l'article 157§4 est la base des mesures de positive action, qui peuvent être utilisées par l'Union et ses États membres afin de réaliser l'égalité entre hommes et femmes.

Dans la plupart des États membres de l'UE, les partis politiques ont adopté des quotas volontaires<sup>14</sup>. Cependant si un système de quotas non contraignants a donné des résultats dans certains pays, ce succès partiel prouve que l'UE a tout à gagner de l'introduction de mesures contraignantes pour enrayer les inégalités femmes-hommes. Seuls des quotas obligatoires peuvent donner des résultats et assurer la continuité.

Certains pays suivent cette voie et ont déjà adopté une législation sur la parité ou des quotas pour la prise de décision politique. Au sein de l'UE par exemple, c'est le cas de la Belgique, de la Grèce, de l'Espagne, de l'Irlande, de la France, de la Pologne, du Portugal et de la Slovénie. Depuis on constate une augmentation du nombre des femmes au sein des parlements nationaux<sup>15</sup>. Deux pays candidats, la Serbie et la Macédoine, ont aussi adopté des quotas de 30 à 33%.

Quelques états européens ont également pris des mesures légales pour assurer l'égalité dans la prise de décision économique : l'Italie, la France, l'Islande, la Belgique, les Pays Bas, l'Espagne et la Norvège. D'autres, comme l'Allemagne, la Finlande, le Danemark, la Suède, l'Autriche, le Luxembourg, la Grande-Bretagne et la Pologne, disposent seulement d'un code de gouvernance d'entreprise fixant des objectifs. Tandis que la moyenne de femmes dans les conseils d'administration a augmenté de 7% entre 2003 et 2012 dans ces pays, le pourcentage des femmes dans les pays avec quota a augmenté de 16%. Sur la même période, l'augmentation n'atteint que 1% dans les pays européens qui n'ont pris aucune mesure en ce sens<sup>16</sup>. Partant, les progrès les plus significatifs

14 Voir: Global Database for Quotas for Women with information on voluntary party quotas in each country. [www.quotaproject.org](http://www.quotaproject.org)

15 Drude Dahlerup 2006: Women, Quotas and Politics, London, Routledge.

16 [http://ec.europa.eu/justice/gender-equality/files/womenonboards/factsheet-general-2\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/justice/gender-equality/files/womenonboards/factsheet-general-2_en.pdf)

ont été enregistrés dans les pays ayant imposé des règles contraignantes, comme la France, les Pays-Bas et l'Italie, ou dans les pays où un débat public sur les codes de gouvernance ou les quotas, comme l'Allemagne ou la Grande-Bretagne, a eu lieu.

#### Quotas mis en place dans les pays européens

Une base de données donne des informations sur les différents types de quotas mis en place, y compris des détails sur les objectifs que se sont fixés les pays à travers le monde, voir: [www.quotaproject.org](http://www.quotaproject.org).



## 5. Mesures proposées pour améliorer la situation

### Des mesures générales destinées à accroître la présence des femmes en politique

L'augmentation de la représentation des femmes dans la prise de décision politique est liée à la **promotion de meilleures politiques en faveur de la conciliation entre vie privée et vie professionnelle pour les femmes et pour les hommes**; il faut aussi encourager les hommes à accomplir leur part de travail non rémunéré à la maison. En effet, les femmes continuent de prendre en charge une part disproportionnée du travail domestique et de garde, et beaucoup préfèrent ne pas se porter candidates, étant donné qu'être députée par exemple peut transformer le double fardeau du travail en triple fardeau. Les horaires de travail dans la plupart des parlements sont la preuve de l'idée trop répandue que ceux qui font de la politique n'ont pas de responsabilités familiales, ce qui est un handicap évident pour les femmes. Il serait donc important de **modifier les règles de fonctionnement des assemblées parlementaires**, afin de rendre les horaires plus adaptés pour ceux et celles qui ont des responsabilités familiales à assumer.

En tant que groupe, les femmes disposent par ailleurs de moins de **ressources financières et**

**autres** nécessaires pour se porter candidates. Les femmes candidates doivent faire campagne avec beaucoup moins de moyens et de couverture médiatique. Les partis politiques peuvent aider à renverser certains de ces obstacles socio-économiques en soutenant activement et en encourageant les femmes, aspirantes et candidates, en leur donnant ressources financières, formation, accès égal aux médias et aux réseaux politiques.

### Introduction de quotas législatifs ou de la parité

La façon la plus courante de mettre en pratique les engagements en matière de parité a été **l'introduction de quotas électoraux pour les femmes**. Ils peuvent être constitutionnels, législatifs, ou encore revêtir la forme de quotas volontaires au sein des partis politiques. Il peut s'appliquer au nombre de femmes candidates proposé par un parti en vue d'une élection (nomination) ou prendre la forme de sièges réservés dans une législature (quota sur la base des résultats).

Huit pays européens ont prévu des dispositions dans la loi électorale ou la constitution qui imposent des quotas aux partis politiques afin d'augmenter la représentation des femmes ou

d'atteindre la démocratie paritaire : il s'agit de la France, de la Belgique, d'Irlande, de la Pologne du Portugal, de l'Espagne et de la Slovénie.

Quand on introduit une législation de parité il est essentiel de réfléchir au système électoral et aux sanctions possibles<sup>17</sup>.

Dans la plupart des États membres de l'UE, certains partis politiques ont opté pour des **quotas volontaires**<sup>18</sup>. Toutefois, si les systèmes de quotas non contraignants ont prouvé leur efficacité dans certains partis politiques et certains pays, ce succès partiel rend d'autant plus nécessaire que les États membres prouvent leur engagement envers la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes par le biais de l'introduction d'une législation contraignante. Seuls des quotas légalement obligatoires peuvent être appliqués avec efficacité et assurer la continuité.

**Les réformes du système électoral** peuvent avoir un effet significatif sur la représentation des femmes. Les systèmes de représentation proportionnelle sont plus favorables aux femmes, tout comme aux autres groupes sociaux discriminés, que les systèmes majoritaires/pluralistes. En outre, la taille des partis politiques et celle des circonscriptions électorales ont une incidence sur l'accès des femmes aux assemblées élues. Plus les partis et les circonscriptions électorales sont importants, plus de femmes sont généralement élues. Les listes ouvertes sont plus favorables aux femmes, mais les listes fermées sont mieux adaptées à l'introduction de quotas avec ordre sur les listes (système d'alternance une femme/un homme).<sup>19</sup>

17 Stina Larren & Rita Taphorn 2007: Designing for Equality. Best-fit, medium fit and non-favourable combinations of electoral systems and gender quotas. International Institute for Democracy and electoral assistance

18 Cf. Global Database for Quotas for Women avec des informations sur les quotas volontaires au sein des partis par pays [www.quotaproject.org](http://www.quotaproject.org)

19 European Parliament Directorate-General for Internal Policies 2013: Electoral gender Quota Systems and their Implementation in Europe, Update 2013, Brussels.

## Comment reconnaître les dispositions efficaces en matière de quotas/parité?

Le succès d'un système de quotas dépend avant tout **de la combinaison entre le système électoral et le type de quota**. Les quotas basés sur les résultats fonctionnent dans tous les systèmes électoraux, mais les quotas au niveau du processus de nomination ont plus de chances d'avoir un effet positif dans les systèmes de représentation proportionnelle. De plus, la taille de la circonscription électorale, la taille du parti, l'attitude générale des électeur-ice-s envers les femmes, et la structure du scrutin (selon que le parti ou les électeur-ice-s décident de l'ordre des candidat-e-s élu-es au sein du parti) ont un impact sur la représentation des femmes.<sup>20</sup> L'organisation DEA a dressé un tableau par pays très utile des combinaisons les plus adaptées entre type de quota et systèmes électoraux<sup>21</sup>.

Ensuite, le fait qu'un système de quotas/paritaire atteigne son objectif **dépend largement de la mise en œuvre, du contrôle et de l'efficacité des sanctions**. Des modifications au niveau de la constitution et de la loi électorale qui prévoient des quotas peuvent ne pas donner de meilleurs résultats que des quotas volontaires au niveau des partis en ce qui concerne l'augmentation du nombre de femmes au parlement, s'il n'y a aucune **sanction en cas de non-respect**. Par exemple, la loi électorale française n'impose que des sanctions financières lors des élections à l'assemblée nationale : le financement public que l'État alloue à un parti est revu à la baisse dès lors que l'on s'écarte de 2 % de l'obligation de parité sur les listes électorales. Après 13 ans de législation paritaire, les hommes représentent toujours 74% des député-e-s.

20 Stina Larren & Rita Taphorn 2007: Designing for Equality. Best-fit, medium fit and non-favourable combinations of electoral systems and gender quotas. International Institute for Democracy and electoral assistance, p.27.

21 [http://www.idea.int/publications/designing\\_for\\_equality/dyntable.cfm](http://www.idea.int/publications/designing_for_equality/dyntable.cfm)

Par contre, à l'échelon municipal ou européen, le système paritaire a donné de meilleurs résultats (46% des député-e-s français-es au Parlement européen sont des femmes), étant donné que les listes qui ne satisfont pas aux exigences de parité ne peuvent être enregistrées.<sup>22</sup>

Si les quotas ou la parité sont imposés volontairement par le parti politique, aucune sanction ne sera appliquée. Dans ce cas, l'important est qu'il y ait, au sein du parti, volonté politique au plus haut niveau d'atteindre l'objectif et que **des politiques actives visant à accroître la représentation politique des femmes soient mises en œuvre, et les résultats, contrôlés.**

Dans les systèmes utilisant des listes électorales fermées, l'introduction de règles quant à **l'ordre des candidat-e-s** sur les listes électorales est cruciale pour l'efficacité à la fois des quotas volontaires et législatifs et des dispositions en matière de parité dans les différents pays. Une exigence de 50 % de femmes sur les listes peut avoir pour résultat qu'aucune femme n'est élue si toutes les candidates sont placées au bas de la liste. Les femmes sélectionnées comme candidates devraient être placées sur les listes de manière à avoir une chance réelle d'être élues par le biais du système d'alternance une femme- un homme.

### Autres mesures pour atteindre la parité

Les quotas et autres mesures susmentionnées afin d'accroître la participation des femmes peuvent finalement laisser les femmes élues sans pouvoir réel, sauf si l'on modifie certains autres aspects qualitatifs. En effet, si ces mesures peuvent certes asseoir la présence

politique des femmes en termes quantitatifs, d'autres sont nécessaires pour que les femmes se fassent entendre et qu'elles soient considérées comme des représentantes au même titre que leurs collègues masculins au sein des partis comme dans les assemblées élues. Étant donné que les normes et les manières de travailler des partis politiques et des assemblées élues ont été organisées sur le modèle masculin, il faut en changer. Ceci n'est possible qu'en augmentant la présence des femmes.

### The European Political Mentoring Network- une mesure pour attendre la diversité

Les femmes de minorité ethniques sont sous-représentées dans les assemblées politiques en Europe et souffrent souvent d'une combinaison d'exclusion basée sur le genre/origine ethnique. Pour résoudre ce problème, des mesures spécifiques s'imposent. Dans le but de mieux promouvoir la participation des jeunes femmes à la vie politique et publique, le LEF a décidé de lancer un programme de mentorat qui propose des échanges et des formations comme méthodes efficaces et innovatrices.

De janvier 2013 jusqu'aux élections de mai 2014, le EPMN mettra en relation 9 députées européennes (les mentors) avec 9 femmes de minorité ethnique ou immigrées issues de différents partis, et qui ambitionnent de se présenter aux élections européennes de 2014 (les « pouliches »).

Ce programme est le premier en son genre au niveau européen ; il s'inspire du programme de mentorat développé par notre partenaire danoise, l'organisation KVINFO.

<sup>22</sup> Global Database of Quotas for Women, [www.quotaproject.org](http://www.quotaproject.org)

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter

- Serap Altinisik, Coordinatrice de la collecte de fonds et Chargée de politique, [Altinisik@womenlobby.org](mailto:Altinisik@womenlobby.org)
- Gina Horst, Assistante politique, [horst@womenlobby.org](mailto:horst@womenlobby.org)





.....

# FAITES PARTIE DU CHANGEMENT

.....

de gauche à droite : Dr. Denis Mukwege, Lauréat du Prix des droits de l'homme des Nations unies ; Isabelle Durant, Membre du Parlement Européen ; Shirin Ebadi, Lauréate du Prix Nobel de la Paix ; Henri Malosse, Président du Comité Social et Economique Européen ; Jóhanna Sigurðardóttir, Ancienne Première Ministre d'Islande ; Pascal Lamy, Ancien Directeur Général de l'Organisation mondiale du commerce ; Louis Michel, Membre du Parlement Européen





EUROPEAN WOMEN'S  
**LOBBY**  
EUROPEEN DES FEMMES



18 RUE HYDRAULIQUE • 1210 BRUXELLES

T (+32) 02 217 90 20 • F (+32) 02 219 84 5

ewl@womenlobby.org • womenlobby.org



AVEC LE SOUTIEN DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA PRÉSENTE PUBLICATION NE REFLÈTENT PAS  
NÉCESSAIREMENT LA POSITION OU L'AVIS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE.